

# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-01 – Acquisition des parcelles cadastrées CI 196 et CI 205

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2024-112 du conseil communautaire en date du 2 juillet 2024 ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de se rendre propriétaire des parcelles cadastrées CI 196 et CI 205 d'une contenance cadastrale de 6844 m<sup>2</sup> et de 912 m<sup>2</sup> actuellement propriété de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais ;

**Considérant** que ces parcelles, avec le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal, sont sorties d'un zonage économique pour un nouveau zonage « secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation » ;

**Considérant** que la collectivité souhaite pouvoir voir se développer de nouveaux secteurs urbanisés sur son territoire ;

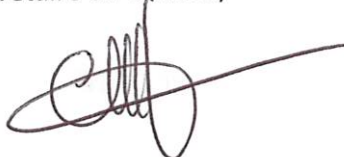
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées CI 196 d'une contenance de 6844 m<sup>2</sup> et CI 205 d'une contenance de 912 m<sup>2</sup>, sises rue Jean Giraud – La Gondromière, à la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais pour un montant de 34 902 € (trente-quatre mille neuf cent deux euros) ;

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire et notamment pour signer tout document y relatif dont l'acte notarié.

La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## ----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 08 juillet 2024  
-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024  
-----

### Del.2024/07/08-02 – Cession des parcelles cadastrées CI 196 et CI 205

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le Plan local d'urbanisme intercommunal ;

**Vu** le Plan local de l'habitat en cours d'adoption ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2024-112 conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais en date du 2 juillet 2024 ;

**Vu** la délibération n°20240708-01 du conseil municipal de Cerizay en date du 8 juillet 2024 ;



**Vu** l'avis du service des Domaines ;

**Considérant** que l'opération répond aux attendus du Plan Local de l'Habitat du Bocage bressuirais en cours d'adoption pour la période 2024-2029 (développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant ; poursuivre les actions et démarches visant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs et amplifier les interventions sur le parc ancien ; maîtriser la consommation foncière et renouveler les modes de fabrication de l'habitat ; mieux répondre aux besoins spécifiques des populations) ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de voir se développer des projets d'habitat sur son territoire et notamment des projets de logements locatifs sociaux en raison notamment du besoin constaté en logement locatif social sur le territoire communal ;

**Considérant** la demande forte en logement social sur le territoire communal avec notamment 156 demandes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que le délai moyen avant de se voir proposer un logement social est de 16 mois sur le territoire du bocage bressuirais ;

**Considérant** que le projet prévu dans le cadre du partenariat Primalys – IAA (Immobilier Atlantic Aménagement) vise à créer 30 logements permettant l'éventuelle installation de 30 familles sur le territoire communal confortant ainsi un nombre suffisant d'enfants au sein des écoles communales ;

**Considérant** que le développement économique du site économique situé rue Jean Giraud – à proximité immédiate des parcelles objets des présentes - laisse entrevoir la création d'une centaine d'emplois sur les trois ans à venir ;

**Que** l'état actuel du parc locatif local ne saurait permettre l'accueil d'un tel nombre de nouveaux habitants et que la création de ces 30 logements permettrait d'offrir aux entreprises locales une plus grande attractivité lors de leurs recrutements vis-à-vis de nouveaux employés à revenus modestes ne résidant pas jusqu'alors sur le territoire communal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de céder les parcelles cadastrées CI 196 d'une contenance de 6844 m<sup>2</sup> et CI 205 d'une contenance de 912 m<sup>2</sup>, sises rue Jean Giraud – La Gondromière – 79140 CERIZAY, au groupe Primalys sis 17 rue Racine, 44000 NANTES, n° SIRET : 538 158 692 00029 et représenté par M. Mathieu PECOUL, pour la somme d'un euro ;

**PRECISE** que la réalisation des logements sociaux en cause est une condition essentielle de la vente, de la sorte qu'en cas de non-réalisation de ceux-ci dans un délai maximal de 5 à compter de l'acte notarié à intervenir, la vente sera résiliée.

**DIT** que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire et notamment pour signer tout document y relatif dont l'acte notarié.

La Secrétaire de Séance,

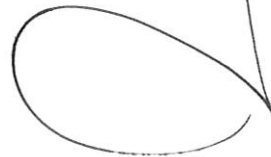


Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-03 – Attribution de subventions à IAA (Immobilière Atlantic Aménagement)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de voir se développer des projets d'habitat sur son territoire et notamment des projets de logements locatifs sociaux en raison notamment du besoin constaté en logement locatif social sur le territoire communal ;

**Considérant** la demande forte en logement social sur le territoire communal avec notamment 156 demandes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que le délai moyen avant de se voir proposer un logement social est de 16 mois ;

**Considérant** que les deux projets portés par la collaboration entre le groupe Primalys et le bailleur social IAA (Immobilière Atlantic Aménagement) visent à créer 30 logements sociaux auprès d'une zone économique au développement certain d'une part, et, d'autre

part, à la création de 18 logements en centre-bourg en lieu et place d'un grand site commercial déserté ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'investissement de 70 000 € à IAA (Immobilier Atlantic Aménagement), SIREN 304326895, représentée par son Directeur général, M. Romain MIGNOT, pour équilibrer l'opération de construction de 18 logements en centre-bourg sur le site de l'ancien Carrefour contact ;

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'investissement de 80 000 € à IAA (Immobilier Atlantic Aménagement), SIREN 304326895, représentée par son Directeur général, M. Romain MIGNOT, pour équilibrer l'opération de construction de 34 logements rue Jean Giraud – La Gondromière ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU





# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-04 – Renouvellement de la convention « Mobilités et évolution professionnelle avec le Centre de gestion des Deux-Sèvres »

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, l'article L. 452-25 et suivants ;

**Vu** l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

**Vu** le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;



**Vu** la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, l'article L. 452-25 et suivants ;

**Vu** l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

**Vu** le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

**Vu** la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

**Vu** la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ;

**DÉCIDE** d'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

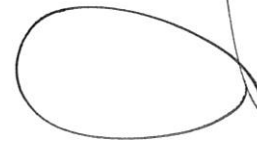
La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-05 – Suppressions de postes

**Vu** le code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.2121-29,

**Vu** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024 ;

**Considérant** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

**Considérant** la nécessaire mise à jour du tableau des effectifs pour prendre en compte les évolutions de carrière des agents (avancements de grade, départ en retraite...);

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de supprimer les emplois suivants :

- Adjoint administratif – 35h
- Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe – 35h
- Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe – 35h
- Adjoint technique – 35h
- Adjoint technique – 28,77h
- Adjoint technique - 25,28h
- Adjoint technique – 7,5h
- Adjoint technique – 20h
- Adjoint technique – 20h
- Agent de maîtrise – 28h

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,




Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-06 – Création de postes

**Vu** le code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024 ;

**Considérant** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

**Considérant** la nécessaire ouverture du poste de Directeur.trice des Services Techniques au grade de Technicien ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 4 voix contre (Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Aurélien DUFRESE et Isabelle MOINET),**

**DECIDE** de créer un emploi de Directeur.trice des Services techniques sur le grade de Technicien ;

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

**DIT** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-07 – Création d'un emploi fonctionnel

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire. Le fonctionnaire exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel.





**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 4 voix contre (Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Aurélien DUFRESE et Isabelle MOINET),**

**DECIDE** de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services au tableau des effectifs de la Commune de Cerizay à compter du 5 août 2024 ;

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

**DIT** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Chantal APPARAILLY

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents :** M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés :** M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs :** M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation :** le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-08 – Mise en place de la prime de responsabilité

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publiques ;

**Vu** les décrets n°87-1101 du 30 décembre 1987 et n°88-631 du 6 mai 1988 ;

**Vu** la délibération n°XX en date du 8 juillet 2024 relative à la création de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024 ;

**Considérant** que les textes instaurent une indemnité de responsabilité susceptible d'être versée aux agents occupant des emplois fonctionnels de direction ;

**Considérant** que le montant de cette prime est limité à 15% du traitement brut de l'agent, les indemnités de résidence, primes ou supplément familial de traitement n'étant pas compris ;

**Considérant** que cette prime est cumulable avec le RIFSEEP et que son versement est maintenu en cas d'indisponibilité due à un congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, un congé de maladie ordinaire, de maternité ou pour invalidité temporaire imputable au service ;

**Considérant** que lorsque le bénéficiaire cesse d'exercer la fonction correspondant à l'emploi, en dehors des situations énoncées ci-dessus, cette prime peut être versée à l'agent qui assure le remplacement du bénéficiaire, sous réserve que ce remplaçant occupe le poste de Directeur général des services ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 4 voix contre (Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Aurélien DUFRESE et Isabelle MOINET),**

**DECIDE** d'octroyer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à l'agent occupant l'emploi de Directeur général des services dans les conditions décrites ci-dessus ;

**DECIDE** de fixer le taux de cette prime à 4,7% du traitement soumis à retenue pour pension ;

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-09 – Modification de la délibération relative au RIFSEEP

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136 ;

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

**Vu** le décret n° 2010-997 modifié du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ; (à viser selon le choix de la collectivité) ;

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 août 2015 modifié pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** l'article L 826-2 du code général de la fonction publique permettant le maintien du RIFSEEP en cas d'intégration d'un agent dans la PPR ;

**Vu** la délibération n°20240429-17 du conseil municipal en date du 29 avril 2024 portant modification du RIFSEEP ;

**Vu** l'avis du Comité social territorial en date du 27 juin 2024 ;

**Considérant** la nécessité d'intégrer la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services ;

**Considérant** la nécessité d'intégrer la création d'un emploi de Directeur des services techniques sur le grade de technicien ;

**Considérant** la nécessité d'intégrer l'emploi d'agent administratif polyvalent – Agent France Services ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 4 voix contre (Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Aurélien DUFRESE et Isabelle MOINET),**

**DECIDE** d'intégrer les modifications suivantes à la part IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) du RIFSEEP :

<b>Emploi fonctionnel - DGS</b>		Montants annuels		
Groupes de fonction	Emplois - Fonctions	Montant annuel minimum de l'IFSE	Montant annuel maximum de l'IFSE	Plafond Indicatif réglementaire
Groupe A1	Directeur général des services	0 €	36 210 €	36 210 €

<b>Techniciens territoriaux</b>		Montants annuels		
Groupes de fonction	Emplois - Fonctions	Montant annuel minimum de l'IFSE	Montant annuel maximum de l'IFSE	Plafond Indicatif réglementaire
Groupe B1	Directeur des services techniques	0 €	19 660 €	19 660 €

<b>Adjoint administratifs territoriaux</b>		Montants annuels		
Groupes de fonction	Emplois - Fonctions	Montant annuel minimum de l'IFSE	Montant annuel maximum de l'IFSE	Plafond Indicatif réglementaire
Groupe C2-A	Agent administratif polyvalent – Agent France Services	0 €	10 800 €	10 800 €

**DECIDE** d'intégrer les modifications suivantes à la part CIA (complément indemnitaire annuel) du RIFSEEP :

<b>Emploi fonctionnel - DGS</b>		Montants annuels		
Groupes de fonction	Emplois - Fonctions	Montant annuel minimum du CIA	Montant annuel maximum du CIA	Plafond Indicatif réglementaire
Groupe A1	Directeur général des services	0 €	6 390 €	6 390 €



<b>Techniciens territoriaux</b>		Montants annuels		
Groupes de fonction	Emplois - Fonctions	Montant annuel minimum du CIA	Montant annuel maximum du CIA	Plafond Indicatif réglementaire
Groupe B1	Directeur des services techniques	0 €	2 680 €	2 680 €

<b>Adjoint administratifs territoriaux</b>		Montants annuels		
Groupes de fonction	Emplois - Fonctions	Montant annuel minimum du CIA	Montant annuel maximum du CIA	Plafond Indicatif réglementaire
Groupe C2-A	Agent administratif polyvalent – Agent France Services	0 €	1 200 €	1 200 €

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU







# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents** : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation** : le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-10 – Recours à un contrat d'apprentissage

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

**Vu** le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

**Vu** le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

**Vu** l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024 ;

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

**Considérant** qu'à l'appui de l'avis favorable du CST, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le recours à un contrat d'apprentissage ;

**VALIDE** la conclusion pour la rentrée scolaire 2024-2025 d'1 contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Ville au chapitre 012, article 6417 ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Chantal APPARAILLY

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



# MAIRIE DE CERIZAY

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2024

**Sont présents :** M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Régis BAUDOUIN, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, Mme Katy MORELLE, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés :** M. Jean-Pierre BODIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Carole PAREDES.

**Pouvoirs :** M. Jean-Pierre BODIN qui a donné pouvoir à M. Yannick FORTIN et M. Gilles CLOCHARD qui a donné pouvoir à M. Régis BAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal APPARAILLY.

**Convocation :** le 02 juillet 2024

### Del.2024/07/08-11 – Convention de participation aux frais d'apprentissage

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 ;

**Vu** l'article L.6313-6 du Code du Travail ;

**Vu** la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

**Considérant** que le contrat de Monsieur Jules CRESPIEN pour la préparation d'un CAPA Jardinier Paysagiste va être signé en septembre 2024, pour une durée de 2 ans ;

**Considérant** que la réforme sur le financement de l'apprentissage nécessite une participation financière de la commune pour la période du 02 septembre 2024 au 28 août 2026 ;



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la participation auprès de la MFR de Mauléon, pour le financement de la formation de l'apprenti actuel, pour la période du 02.09.2024 au 28.08.2026 ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance,

Chantal APPARAILLY

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU

